

Questions orales

côte du Pacifique, je veux demander au ministre s'il ne reconnaîtra pas au moins que nous ne pouvons pas nous permettre de frais supplémentaires dans l'industrie maritime. Autrement, il y a aura moins de navires, moins de taxes perçues et moins de gens qui travailleront.

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Comme je l'ai déjà dit à mon collègue, nous étudions les propositions faites par l'industrie maritime et nous en tiendrons compte dans la décision, quelle qu'elle soit, que nous allons prendre.

Mon collègue a fait certaines allusions aux services aériens. Je lui dirai que nous étudions ces jours-ci un concept plutôt nouveau. Il s'agit de services beaucoup mieux adaptés au marché.

* * *

LES CATASTROPHES

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Celui-ci n'ignore pas qu'une malheureuse tragédie est survenue dans ma circonscription, lundi, lorsqu'un brise-glace de la Garde côtière est entré en collision avec un chalutier de pêche à l'éperlan, le *Captain K*, à une vingtaine de milles au sud de Port Dover et qu'une personne a perdu la vie dans l'accident.

Comment le brise-glace Griffon, qui fait partie de la flotte de la Garde côtière chargée d'assurer la sécurité des eaux canadiennes et qui est équipé d'un radar capable de détecter toute embarcation dans un rayon de dix milles, a-t-il pu donner sur le *Captain K* et son équipage? Quelles garanties les pêcheurs intéressés et les membres de leurs familles ont-ils que toutes les règles de sécurité ont été respectées, que tout le matériel du vaisseau de la Garde côtière était inspecté régulièrement et était en parfait ordre de marche l'après-midi du 18 mars?

• (1450)

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue, de tous les députés et de tous les Canadiens, j'en suis sûr, je déplore que quelqu'un ait perdu la vie dans cet accident.

Je puis dire à mon collègue que la Police provinciale de l'Ontario a entrepris des opérations de recherche et que nous lui accordons toute l'aide possible à cet égard. Le Bureau de la sécurité des transports enquête sur les circonstances de l'accident.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. Celui-ci s'engage-t-il ici aujourd'hui à commander une enquête fédérale indépendante de façon à assurer aux pêcheurs et aux membres de leurs familles

que tout est fait pour déterminer la cause de cet accident et empêcher qu'une telle catastrophe ne se reproduise?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dirai à mon collègue que le Bureau de la sécurité des transports Canada est en fait un organisme indépendant. Je ne doute nullement que son enquête sera absolument impartiale.

* * *

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services.

Hier, en réponse à une question portant sur le contrat de 100 millions de dollars accordé au constructeur des frégates pour faire traduire les manuels techniques, il a déclaré ceci:

... Le coût de la traduction par l'entreprise créée par le maître d'oeuvre se compare avantageusement à celui de la traduction par le gouvernement ou d'autres organismes.

Le ministre pourrait-il nous préciser exactement ce qu'il entend par là?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Tout d'abord, monsieur le Président, je tiens à dire que le député est tout à fait dans l'erreur. Il ne s'agit pas d'un contrat de 100 millions de dollars, mais de 21,9 millions de dollars.

Une voix: Cela fait une grande différence.

M. Dick: Le ministère des Approvisionnements et Services a invité les entreprises de l'Amérique du Nord et du monde entier à soumettre des offres. L'industrie s'est basée sur les estimations du ministère des Approvisionnements et Services qui a jugé qu'il fallait compter de 300 \$ à 500 \$ la page pour ce type de traduction technique; il était donc question, au total, d'un montant variant entre 30 millions de dollars et 50 millions de dollars en l'occurrence. Or, en fait, une entreprise du Nouveau-Brunswick a accepté d'effectuer le travail en question pour 21,9 millions de dollars. Cela représente une économie pour la Couronne.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, les chiffres dont j'ai pris connaissance sont tout à fait différents. Si le ministre se renseignait bien, en s'adressant aux services de traduction du Secrétariat d'État, il saurait qu'il paie environ trois fois le prix normal pour ce type de traduction technique. Pour un travail de ce genre, on prévoit un coût de 35c. le mot environ. Les Canadiens épargneraient au moins 50 millions de dollars.

Dans les circonstances, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi on a accordé un contrat de cet ordre sans appel d'offres? Le ministre a refusé de répondre à